

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 16 mai 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 7 mai 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h05), Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves (arrivé à 19h10), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41      Nombre de présents : 30      Nombre de votants : 40

Excusés : M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène remplacée par M. DECHAVANNE Yves, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercédès, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie à Mme PONCET Sylvie, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAPALLUS Marc à M. VALORGE René, M. BUTAUD Jean Charles à M. CHIGNIER Bernard, M. GODINOT Alain à M. FAYOLLE Jean, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à M. DUBUIS Pascal, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. PALLUET Dominique à M. GROSDENIS Henri.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHENAUD Fabrice, (Saint Nizier sous Charlieu).

**N°2024/N°095****OBJET : AVENANT A LA CONVENTION FRANCE SERVICES AVEC  
L'AFR DE POUILLY SOUS CHARLIEU**

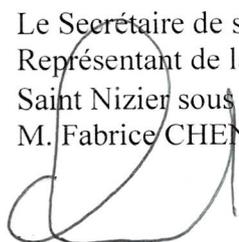
Mme la Vice-présidente en charge de la Cohésion Sociale rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré au mois de mars pour définir le montant de la participation financière apportée à l'AFR au titre de l'année 2024 dans la cadre du portage du dispositif France Services. Suite au transfert à compter du 1er avril 2024, la collectivité a dû reprendre les soldes de congés des deux agents contrairement à ce qui avait convenu avec l'association. De ce fait, le montant de la participation financière a été revue (le solde des congés n'ayant pas été payé par l'association).

Il convient alors de fixer par cet avenant modificatif le montant à verser à l'AFR au titre de l'année 2024 (dépenses supportées du 1er janvier au 31 mars 2024). Compte tenu de cette modification la participation financière à apporter l'AFR serait de 6 253,31 € (au lieu des 10 775 € prévus).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer l'avenant n°4 modificatif à la convention avec l'AFR de Pouilly-sous-Charlieu ;
- fixe la participation 2024 à 6 253,31 €, mettre fin au 31/03/2024 à la convention d'origine signée le 20 décembre 2020 ;
- dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de  
Saint Nizier sous Charlieu  
M. Fabrice CHENAUD



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-200035202-20240516-2024-095-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 23/05/2024  
Publication : 23/05/2024